

**PRESENTATION  
SYNTHETIQUE DE LA  
DECISION MODIFICATIVE N°1  
BUDGET PRINCIPAL 2024**

**CONSEIL MUNICIPAL  
26 SEPTEMBRE 2024**

# DECISION MODIFICATIVE N°1 – BP 2024



- **15 MARS** : 1<sup>er</sup> Notification DGFIP des bases d'imposition des taxes foncières 2024  
Recette prévisionnelle estimée : **15,70 M€**
  
- **04 AVRIL** : 2<sup>e</sup> Notification DGFIP avec réduction de 3% des bases d'imposition  
Perte recettes : - **642 000 €**
  
- **16 AVRIL** : Saisine du DRFIP 59 par les services de la Ville
  
- **22 MAI** : 3<sup>e</sup> notification DGFIP avec 2<sup>e</sup> réduction des bases d'imposition  
Perte recettes : - **692 741 €**

**PERTE DE RECETTES FONCIERES 2024 : - 1 334 435 €**

**BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2024 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1  
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024**

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
CHARGES GENERALES	485 326,30 €	TAXES FONCIERES	-1 334 435,00 €
CHARGES RH	394 000,00 €	PASINO	170 000,00 €
SUBVENTION CCAS	-217 984,00 €	REMBOURSEMENT Missenard quint	148 430,69 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-200 000,00 €	FCTVA	14 103,85 €
<b>total</b>	<b>461 342,30 €</b>	<b>total</b>	<b>-1 001 900,46 €</b>
<i>023 : Virement à la section d'investissement</i>	<i>-843 242,76 €</i>		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	80 000,00 €	RESULTAT 2023 REPORTE	700 000,00 €
<b>Total</b>	<b>-301 900,46 €</b>		<b>-301 900,46 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
DEPENSES D'EQUIPEMENT	-1 151 000,00 €	1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT 2023	-700 000,00 €
		FCTVA	112 242,76 €
		VENTES IMMOBILIERES	200 000,00 €
<b>total</b>	<b>-1 151 000,00 €</b>	<b>total</b>	<b>-387 757,24 €</b>
		<i>021 : Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>-843 242,76 €</i>
OPERATIONS D'ORDRE	103 915,00 €	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	80 000,00 €
		OPERATIONS D'ORDRE	103 915,00 €
<b>Total</b>	<b>-1 047 085,00 €</b>		<b>-1 047 085,00 €</b>

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre	BP (en €)	DM	Total
73 – Impôts & taxes	23 545 126	- 400 817	23 144 309
74 - Dotations	7 173 900	- 749 514	6 424 386
75 – Autres produits	517 000	+ 148 431	665 431
002 – Résultat de fonctionnement reporté	800 000	+ 700 000	1 500 000

La baisse des **recettes réelles de fonctionnement** est de - 1 001 900 € (-3,09%), compensée par un virement complémentaire au compte 002 de la section de fonctionnement qui provient d'une nouvelle affectation du résultat 2023 sur l'exercice 2024. Au total, les recettes de fonctionnement s'établissent à 32,92 M€ sur l'exercice 2024 (contre 33,22 M€ au budget primitif).

## ▪ Recettes fiscales

La commune a reçu de la DGFIP deux notifications fiscales l'informant d'une réduction de ses bases fiscales de la taxe foncière, dont l'origine provient d'un contentieux porté par une entreprise amandinoise. La réponse du Directeur Régional des Finances publiques des Hauts-de-France à notre courrier du 16/04/2024 n'a pas permis d'obtenir de plus amples informations quant à l'origine de celui-ci (Cf. courrier DRFIP du 27/05/2024 en annexe du dossier du conseil).

En conséquence, cette réduction des bases fiscales de la Ville entraîne une perte de produits de - 1 334 435 €, impactée aux chapitres 73 – Impôts & taxes (- 570 817 €) et 74 - Dotations (- 763 618 €).

## ▪ Pasino

+ 170 000 € : reversement aux communes du prélèvement de l'Etat sur les jeux de cercle en ligne (chapitre 73 – Impôts & taxes).

## ▪ FCTVA

+ 14 103,85 € : ajustement suite à la notification du montant du FCTVA versé par les services de la Préfecture pour les dépenses 2023 (chapitre 74 - dotations).

## ▪ Autres produits

+ 148 430,69 € : comptabilisation du reversement d'un trop-perçu par Missenard Quint au titre de la consommation de chauffage pour 2023.

# DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre	BP (en €)	DM	Total
011 – Charges générales	9 960 943	+ 485 326	10 446 269
012 – Charges RH	15 497 355	+ 394 000	15 891 355
65 – Autres charges	3 540 363	- 417 984	3 122 379
Dépenses d'ordre	3 212 601	- 763 243	2 449 359

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont en hausse de 461 342 € (+1,53%), compensée par une réduction du compte 023 - virement à la section d'investissement (- 843 243 €). Elles s'établissent à 30,47 M€ (contre 30,01 M€ au budget primitif).

- **Charges générales**

+ 485 326 € : ajustement des dépenses de fonctionnement (réparations, locations, énergie, événements).

- **Charges RH**

+ 394 000 € : heures supplémentaires suite aux élections, vacances et diverses régularisations de situations particulières.

- **Autres charges**

- 417 984 € dont - 217 984 € de subvention CCAS suite à un ajustement des dépenses d'investissement au budget du CCAS, et  
- 200 000 € d'annulation de crédits en charges exceptionnelles.

- **Dépenses d'ordre**

- 763 243 € dont - 843 243 € au compte 023 « virement à la section d'investissement », et + 80 000 € d'ajustement de la dotation aux amortissements.

# RECETTES D'INVESTISSEMENT



Chapitre	BP (en €)	DM	Total
10 – Dotations	690 000	+ 112 243	802 243
1068 – Excédents de fonctionnement	4 548 458	- 700 000	3 848 458
024 – Cessions d'immobilisations	300 000	+ 200 000	500 000
Recettes d'ordre	3 459 836	- 659 328	2 800 509

Les **recettes réelles d'investissement** sont en baisse de - 387 757 € (-3,44 %). Elles s'établissent à 10,87 M€ (contre 11,26 M€ au budget primitif).

## ▪ Dotations

+ 112 243 € : ajustement suite à la notification du montant du FCTVA versé par les services de la Préfecture pour les dépenses d'investissement éligibles de 2023.

## ▪ 1068

- 700 000 € : modification de l'affectation du résultat 2023 sur le budget 2024 pour compenser la perte des recettes fiscales (- 1,3 M€) en section de fonctionnement.

## ▪ Cessions d'immobilisations

+ 200 000 € : prise en compte de nouvelles cessions sur l'exercice 2024.

## ▪ Recettes d'ordre

- 659 328 € dont - 843 243 € au compte 021 « virement de la section de fonctionnement », + 80 000 € d'ajustement de la dotation aux amortissements, + 100 000 € de récupérations d'avances forfaitaires, et 3 915 € de régularisation de la valeur d'une immobilisation. Ces recettes d'ordre viennent s'équilibrer avec les dépenses d'ordre de la section d'investissement et de fonctionnement.

# DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Chapitre	BP (en €)	DM	Total
Dépenses d'équipement	13 359 028	- 1 151 000	12 208 028
Dépenses d'ordre	250 312	+ 103 915	354 227

Les **dépenses d'équipement** sont en baisse de - 1 151 000 € (-8,61 %). Les **dépenses réelles d'investissement** s'établissent à 14,81 M€ (contre 15,96 M€ au budget primitif).

- **Dépenses d'équipement**

- 1 151 000 € : annulation / report sur 2025 de frais d'études (- 451 575 €) et de projets d'investissement (- 711 000 €) pour compenser la perte de recettes fiscales en fonctionnement.

**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** : - 451 575 €

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** : - 461 000 €

**Chapitre 23 – Immobilisations en cours** : - 250 000 €

- **Dépenses d'ordre**

+ 103 915 € : régularisation de la valeur d'une immobilisation (+ 3 915 €), récupération d'avances forfaitaires (+ 100 000 €).